

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-06-28/06

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 20

Votants : 22

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Laurence CHIRAT, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Brice DEVIFMembres absents ayant donné pouvoir : Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE LATOUR a donné pouvoir à Brice DEVIF, Marie-Claude PHILIPPE a donné pouvoir à Arnaud SAVOIEMembres absents excusés : Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCASecrétaire : Marie-France PILLOTService instructeur : Administration Générale

Le Maire certifie :

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ECHEVETTE

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 21/06/2023

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 29 JUIN 2023

- et publication du : 30 JUIN 2023

Arnaud SAVOIE,
MaireMonsieur Gérard MAGNET, 2^{ème} adjoint au Maire en charge de la culture, la vie associative et la communication expose :

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-06-04/08 en date du 24/06/2021 portant approbation des tarifs de location de la maison l'Echevette,

Vu la convention de mise à disposition de la maison l'Echevette en date du 30/04/2021,

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-07-06/09 en date du 06/07/2022 portant prolongation de la convention de mise à disposition de la maison l'Echevette pour une durée d'un an,

Considérant que cette convention arrive à son terme,

Monsieur Stéphane PITOUT ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à dix-sept voix pour, une voix contre et quatre abstentions :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la prolongation de la convention de mise à disposition de la maison l'Echevette pour une durée d'un an.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire